

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 3 mars 2025 au 7 mars 2025 (inclus) Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 3 mars 2025 au 7 mars 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 14 mars 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 186.562 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
03/03/2025	1.767	69,67	68,60	70,40	123.105	AQEU
03/03/2025	7.404	69,63	68,60	70,55	515.563	CEUX
03/03/2025	3.170	69,79	68,55	70,50	221.244	TQEX
03/03/2025	26.086	70,07	68,60	70,60	1.827.966	XBRU
04/03/2025	1.834	69,58	69,40	69,80	127.607	AQEU
04/03/2025	7.437	69,59	69,35	69,90	517.517	CEUX
04/03/2025	3.178	69,53	69,30	69,90	220.960	TQEX
04/03/2025	21.868	69,49	69,25	69,90	1.519.620	XBRU
05/03/2025	1.891	70,31	69,95	70,65	132.950	AQEU
05/03/2025	7.630	70,34	69,95	70,70	536.664	CEUX
05/03/2025	3.201	70,28	69,95	70,65	224.955	TQEX
05/03/2025	20.566	70,21	69,95	70,70	1.444.003	XBRU
06/03/2025	1.899	69,89	69,50	70,35	132.721	AQEU
06/03/2025	10.432	69,97	69,35	70,40	729.916	CEUX
06/03/2025	3.248	69,86	69,45	70,40	226.905	TQEX
06/03/2025	28.750	69,92	69,40	70,45	2.010.303	XBRU
07/03/2025	1.984	69,92	69,75	70,00	138.714	AQEU
07/03/2025	7.635	69,91	69,75	70,05	533.767	CEUX
07/03/2025	3.206	70,00	69,75	70,35	224.423	TQEX
07/03/2025	23.376	70,04	69,75	70,40	1.637.180	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 3 mars 2025 au 7 mars 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 7 mars 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 14.332.222 actions GBL représentatives de 10,4 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 77,7 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 500 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €16,3mds à fin septembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être delivering meaningful growth, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation